



FRANCE CONSEIL ÉLEVAGE

Notre force au service de l'élevage

2^{ème} COMMUNIQUE DE FCEL SUR LA GESTION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 DANS LES ENTREPRISES DE CONSEIL EN ÉLEVAGE (ECEL)

Paris, le 15 avril 2020

Ce lundi 13 avril, le Président de la République a annoncé le prolongement du confinement jusqu'au 11 mai, ce qui n'est pas sans conséquence sur nos activités de conseil et service aux éleveurs. A plus long terme, nous devons certainement encore faire face à de nombreuses perturbations sur les marchés pour les éleveurs, et dans l'organisation du travail pour les entreprises. En effet, le virus sera toujours là et nous allons devoir vivre avec au-delà. Nous devons continuer à innover pour développer et adapter nos services en fonction des besoins des éleveurs et des filières. C'est pourquoi les ECEL s'organisent et réfléchissent à l'après-confinement.

Dans l'immédiat, tout est mis en œuvre pour continuer à accompagner les éleveurs par du conseil à distance, par tous les moyens appropriés (appels téléphoniques ou vidéo, réseaux sociaux, mails...) Dans certains cas, là où c'est possible et où les personnes le souhaitent, le conseiller peut se déplacer sur l'exploitation pour un tour de parcelles, de troupeau ou de bâtiment, sans face à face de façon à respecter les règles de distanciation physique. Dans ce contexte de crise et d'incertitude sur les marchés, c'est essentiel pour les éleveurs car la production doit être adaptée avec réactivité, et les conseillers des ECEL sont à même d'activer auprès des éleveurs différents leviers technico-économiques.

Concernant le contrôle de performances et le suivi qualité, les entreprises du réseau FCEL s'organisent depuis les premiers jours de confinement pour réaliser différemment la collecte des données et les interventions dans les élevages. Le contrôle ou la pesée par l'éleveur ont été maintenus ou sont en cours de relance sur tout le territoire français pour les éleveurs volontaires. Cela ne peut se faire qu'en respectant strictement les conditions de protection des salariés et des éleveurs. Les agents ne se présentent dans les élevages qu'avec un équipement adéquat pour éviter toute contamination, et le matériel fait l'objet de règles de manipulation et de désinfection rigoureuses.

Les autres protocoles, encore majoritaires, sont adaptés avec des modes dérogatoires discutés avec les partenaires de la génétique au sein de France Génétique Elevage et approuvés par les Organismes de Sélection. Dans ce cadre, certaines opérations peuvent être déléguées aux éleveurs. A plus long terme, nous travaillons sur l'adaptation de nos dispositifs, et FCEL encourage la réflexion au sein de France Génétique Elevage dans ce sens. FCEL et son réseau d'entreprises étudient également des solutions d'équipement durable pour leurs agents afin de leur garantir les meilleures conditions d'exercice de leur métier dans la durée.

Ce contexte difficile aura sans nul doute des impacts extrêmement importants et durables sur les activités et entreprises du réseau FCEL, malgré ces nombreux efforts d'adaptation. Nous attendons du Ministère de l'Agriculture comme de la MSA une prise de conscience de cette situation, et plus de soutien auprès des acteurs du service aux éleveurs.

Contact presse :

Aurélie SELLIER : aurelie.sellier@france-conseil-elevage.fr

0688362808